

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU CALVADOS
ARRONDISSEMENT DE CAEN

COMMUNE DE OUISTREHAM

**EXTRAIT DE LA
SEANCE DU 14 JUIN 2021**

L'an deux mille vingt-et-un, le lundi 14 juin à 18h, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 8 juin, s'est réuni en séance ordinaire en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Romain BAIL, maire de Ouistreham.

Etaient présents : Catherine LECHEVALLIER, Pascal CHRETIEN, Isabelle MÜLLER DE SCHONGOR, Robert PUJOL, Sabine MIRALLES, Paul BESOMBES, Sophie POLEYN, Luc JAMMET, maires adjoints,

Annick CHAPELIER, François PELLERIN, Patrick QUIVRIN, Josiane CLEMENT-LEFRANÇOIS, Thierry TOLOS, Pascale DEUTSCH, Nadia AOUED, Christophe GSELL, Jean-Pierre MENARD-TOMBETTE, Fabienne LHONNEUR, Martial MAUGER, Matthieu BIGOT, Amélie NAUDOT, Raphaël CHAUVOIS, Pascale SEGAUD CASTEX, Sophie BÖRNER, Yves MESLÉ, Emmanuel TISON, conseillers municipaux.

Absents excusés / pouvoirs (P) : Béatrice PINON (P. Mme LECHEVALLIER), Christophe NOURRY (P. Mme BÖRNER).

Secrétaire de séance : Mme NAUDOT.

Aménagement, politique de la Ville :

POLITIQUE ENERGETIQUE ET DEMOCRATIE PARTICIPATIVE – ECLAIRAGE NOCTURNE DE LA VILLE – DETERMINATION DES HORAIRES

| | | | | | | |
|----------------|---------------|--------------|--------------|-------------------------|------------|----------|
| DEL20210614_18 | Présents : 27 | Pouvoirs : 2 | votants : 29 | Suffrages exprimés : 29 | blancs : 0 | nuls : 0 |
| Scénario 1 | 19 | Scénario 5 | 10 | | | |

Rapporteur : P. Chrétien - VU en C° finances du 10/06/2021

Entre 2017 et 2019, la Ville a renouvelé son parc électrique public avec 3 objectifs :

- Remplacer tous les luminaires vétustes
- Améliorer la qualité de l'éclairage en préservant les ressources naturelles
- Diminuer les pannes et les coûts de fonctionnement

Pour y répondre, plus de 2000 lampadaires à LED ont été installés, ce qui a permis une baisse de la consommation de 40%, une baisse des coûts de 30% et la mise en place d'une puissance d'éclairage des LED différente la nuit (gradation), comme ceci : 100% jusqu'à 22h, puis 70% jusqu'à minuit, puis 50% entre 0 et 5h, et à nouveau 100% de 5 heures à l'extinction.

Avec la crise sanitaire, il est apparu nécessaire de se questionner sur l'éclairage public et notamment sur la coupure ou non des luminaires la nuit, qui pourrait avoir une incidence importante, avec un impact économique à prendre en compte pour la collectivité, mais également des conséquences sur la facilité à circuler en ville, le sentiment de sécurité ou encore la préservation de la biodiversité.,

S'agissant d'un sujet impactant la vie quotidienne de ses habitants, la commune a décidé de solliciter l'avis des Ouistrehamaises et Ouistrehamais, qui ont été invités à donner leur préférence parmi les 6 scénarios suivants :

SCÉNARIO 1 : Éclairage de la ville toute la nuit avec une intensité différente en fonction de tranche horaire (process actuel présenté ci-dessus)

SCÉNARIO 2 : coupure 7j/7 de 00h à 05h toute l'année

SCÉNARIO 3 : coupure 7j/7 de 23h à 05h toute l'année

SCÉNARIO 4 : coupure 7j/7 de 22h à 05h toute l'année

SCÉNARIO 5 : coupure 7j/7 de 22h à 06h en heures d'hiver et 00h à 05h en heures d'été

SCÉNARIO 6 : coupure différenciée, du lundi au jeudi soir compris coupure de 00h à 05h et le week-end coupure de 2h à 05h

Au terme de l'enquête, deux solutions ont retenu une plus grande adhésion, à savoir :



- ✓ Scénario 1 : maintien du système avant la crise à savoir la gradation. L'éclairage public est allumé la nuit avec une baisse d'intensité en fonction des tranches horaires à savoir une diminution de l'ordre de l'ordre de 30% de l'intensité entre 22 heures et minuit et de 50% entre minuit et 5 heures du matin. Ce scénario a recueilli un peu plus de 36% des suffrages exprimés
- ✓ Scénario 5 : extinction de la lumière 7j/7 de 22h à 6h en heures d'hiver et de 0h à 5h en heures d'été. Ce scénario a recueilli près de 26% des suffrages exprimés

D'un point de vue financier, la différence de coût entre les deux scénarios est évaluée entre 2 000 et 3 000 euros annuellement.

Tenant compte de l'avis de la population qui s'est majoritairement exprimées en faveur de ces 2 scénarios¹, et au regard des avantages que la collectivité peut en retirer, il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur le choix entre ces 2 scénarios, par un vote à bulletins secrets.

vote à bulletins secrets :

Désignation de 2 scrutateurs : Mme Naudot et M. Pellerin

| | nb | | nb | | nb |
|---------------------------------|----|-------------------------|----|--------------------|----|
| Votants (présents + pouvoirs) : | 29 | Bulletins dans l'urne : | 29 | Abstentions : | 0 |
| RESULTATS : | | | | | |
| Scenario 1 | 19 | Scenario 5 | 10 | Bulletins blancs : | 0 |
| | | | | Bulletins nuls : | 0 |

Le scénario retenu est le 1^{er} qui reprend le principe de la gradation, qui sera appliqué dans le courant de la semaine prochaine.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Extrait conforme aux registres des délibérations.

Le registre dûment signé,

LE MAIRE

Romain BAIL



Affichée le 17 JUN 2021
Certifiée exécutoire le

¹ Sur 282 votants, 102 ont choisi le 1^{er} scénario, 65 le scénario n°5.